

INSCRIPTION D'UN ENFANT **pour la rentrée scolaire 2016-2017**

Nous vous informons que vous pouvez dès à présent venir à la mairie pour inscrire vos enfants pour la prochaine rentrée scolaire.

Modalités à suivre :

1) Passer à la mairie : Se munir du Livret de Famille

- qui délivrera un certificat d'inscription du maire,
- qui inscrira éventuellement aux services de cantine et de garderie.

2) Passer à l'école

Présenter les documents suivants :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie,
- le carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (D.T.Polio) ou un certificat médical de contre-indication vaccinale.

⇒ pour les enfants déjà scolarisés :

- le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée
- le livret scolaire.

⇒ pour l'inscription en Maternelle :

Le règlement intérieur prévoit les conditions d'accueil comme suit:

- 1- Les enfants qui auront atteint l'âge de 3 ans au jour de la rentrée de l'année scolaire 2016 seront acceptés et accueillis toute la journée.
- 2- Les enfants qui atteindront l'âge de 3 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre 2016 seront accueillis soit toute la journée soit uniquement le matin et suivant les capacités d'accueil du dortoir .

Vous pouvez vous présenter à l'école :

- ◆ les vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30
- ◆ les vendredis 13 et 20 mai jusqu'à 18h30.
- ◆ éventuellement sur rendez-vous.

Le directeur,
Stéphane Hennion